

Adoption des MCCA 2020-2021 des Licences et Masters de la FSI

**Commission de la Formation et de la Vie Universitaire
Du 22 septembre 2020**

Délibération 2020/09/CFVU – 108

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-6-1 ;

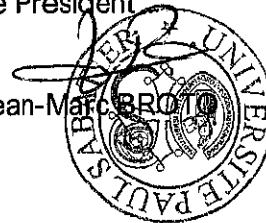
Vu les statuts de l'université Toulouse III – Paul Sabatier, notamment son article 35

Après en avoir délibéré, les conseillers adoptent les Modalités de Contrôle des Connaissances et des Aptitudes 2020-2021 des Licences et Masters de la FSI (document joint).

Toulouse le 28 octobre 2020

Le Président

Jean-Marie BROTO



Nombre de membres : 40
Nombre de membres présents ou représentés : 30

Nombre de voix favorables : 30
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0
Nombre de votes blancs : 0